



Asturia A
4 rue Edith Piaf
44800 Saint-Herblain

OPPCI LOG & ACTI REGIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décision de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

OPPCI LOG & ACTI REGIONS

Société Professionnelle de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable sous la forme de Société par actions simplifiée
RCS : RENNES 918 019 175

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décision de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société OPPCI LOG & ACTI REGIONS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Conventions déjà approuvés à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Nantes, le

Eve MARTINEAU

DocuSigned by:
Eve MARTINEAU
2229C4DE26F24D3...